conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: 2.1 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : EPOCAST® 1618 D US

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: W8P5-70K3-D00A-VC6S

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Composants époxy

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse Grijpenlaan 18

3300 Tienen Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: Global Product EHS AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: 2.1 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023

Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux. Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée. Mutagénicité sur les cellules germinales, H340: Peut induire des anomalies génétiques.

Catégorie 1B

Cancérogénicité, Catégorie 2 H351: Susceptible de provoquer le cancer. Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au

fœtus.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.

> Peut provoquer une allergie cutanée. H317 H319 Provoque une sévère irritation des veux. H340 Peut induire des anomalies génétiques. H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. H361 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Prévention: Conseils de prudence

Se procurer les instructions spéciales avant P201

utilisation.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

Éviter le rejet dans l'environnement. P273

Porter des gants de protection/ des vêtements de P280

protection/ un équipement de protection des yeux/

du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023 2.1 08.10.2025 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane Diacrylate de 2-éthyl-2-[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle méthylphosphonate de diméthyle

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Composants époxy

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxir ane	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411 Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Eye Irrit. 2; H319 >= 5 %	>= 25 - < 30
oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	2210-79-9 218-645-3 603-056-00-X 01-2119966907-18	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Muta. 2; H341 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 20
Reaction mass of 2,2'- [methylenebis(2,1- phenyleneoxymethylene)]bis(oxir ane) and 2,2'-[methylenebis(4,1- phenyleneoxymethylene)]bis(oxir		Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: 2.1 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

ane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}meth			
Diacrylate de 2-éthyl-2-[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle	15625-89-5 239-701-3 607-111-00-9	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 2,5 - < 10
méthylphosphonate de diméthyle	756-79-6 212-052-3	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Muta. 1B; H340 Repr. 2; H361 Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 10
Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated	68937-54-2 Polymère	Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]	556-67-2 209-136-7 014-018-00-1 01-2119529238-36	Flam. Liq. 3; H226 Repr. 2; H361f Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,025 - < 0,1
		Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Les deux 25068-38-6 et 1675-54-3 peuvent être utilisés pour décrire la résine époxy qui est produite par la réaction du bisphénol A et épichlorohydrine

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version 2.1

Date de révision: 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

secouristes utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provogue une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut induire des anomalies génétiques. Susceptible de provoquer le cancer.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Eau pulvérisée

appropriés

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: 2.1 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone

Phénoliques

Oxydes de phosphore

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire

: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,

agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: 2.1 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une

sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané,

avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs

proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage :

en commun

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Température de stockage recommandée

Stable dans des conditions normales.

: 2 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: 2.1 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

		(Type d'exposition)		
Fibres céramiques réfractaires, fibres à usage spécial	65997-17-3	VME	1 fibres/cm3	FR VLE
		s en raison d'effets d	érigène de catégorie 2 - Sub cancerogenes possibles, Vale	
		VME	1 fibres/cm3	FR VLE
		s en raison d'effets d	érigène de catégorie 2 - Sub cancerogenes possibles, Vale	

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-[(1- méthyléthylidène)bis(4,1- phénylèneoxyméthylè ne)]bisoxirane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0893 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
oxyde de 2,3- époxypropyle et de o- tolyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,46 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,46 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	40 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,139 mg/kg
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,14 mg/kg
Reaction mass of 2,2'- [methylenebis(2,1- phenyleneoxymethyle ne)]bis(oxirane) and 2,2'- [methylenebis(4,1- phenyleneoxymethyle ne)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2- ylmethoxy)benzyl]phe noxy}methyl)oxirane	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux	0,0083 mg/cm2

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: 2.1 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	104,15 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29,39 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	62,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,7 mg/m3
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	6,25 mg/kg p.c./jour
octaméthylcyclotétrasi loxane [D4]	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	73 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	14,6 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	13 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	13 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2,6 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Aigu - effets locaux	13 mg/m3
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	3,7 mg/kg
	Consommateu rs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	3,7 mg/kg
Diacrylate de 2-éthyl- 2-[[(1- oxoallyl)oxy]méthyl]- 1,3-propanediyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,1 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	404 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement Valeur	
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxira ne	Eau douce	0,006 mg/l
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,341 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,034 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,065 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg
oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	Eau douce	2,8 μg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,28 μg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	28 μg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: 2.1 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	i o my/i
	Sédiment d'eau douce	0,039 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	1 0,039 mg/kg
	Sédiment marin	0.0020 mg/kg
		0,0039 mg/kg
	Sol	0,012 mg/kg
D (0.0)	Remarques:Facteurs d'Évaluation	0.000 //
Reaction mass of 2,2'- [methylenebis(2,1- phenyleneoxymethylene)]bis(oxir ane) and 2,2'-[methylenebis(4,1- phenyleneoxymethylene)]bis(oxir ane) and 2-({2-[4-(oxiran-2- ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methy	Eau douce	0,003 mg/l
l)oxirane		
1)OAH GITO	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	U IIIg/I
		0.0054 ====//
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,0254 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	10004 #
	Sédiment d'eau douce	0,294 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,0294 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,237 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	10 111g/1
Siloxanes and silicones, di-Me, reaction products with silica	Sédiment d'eau douce	> 100 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	1
	Sol	23 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	, 5 5
octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]	Eau douce	0,44 μg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	L
	Eau de mer	0,044 μg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	γο,στι μαχί
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	r o mg/r
	Sédiment d'eau douce	0.50 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	0,59 mg/kg
		0.050
	Sédiment marin	0,059 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	10.45
	Sol	0,15 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Empoisonnement secondaire	1,7 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: 2.1 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Diacrylate de 2-éthyl-2-[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle	Eau douce	0,87 μg/Ι
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	8,7 μg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,087 μg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	Station de traitement des eaux usées	6,25 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	<u> </u>
	Sédiment d'eau douce	0,017 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,002 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,003 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Oral(e)	10 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinylique laminé (EVAL)

Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre

signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

374 qui en dérive.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version 2.1

Date de révision: 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type Type mixte protégeant des particules, des gaz/vapeurs

inorganiques et organiques, de l'ammoniac/des amines et des

vapeurs organiques (ABEK-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide

Forme pâte

blanc cassé Couleur

Odeur : légère

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point d'ébullition > 200 °C

Inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'éclair : > 100 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Température d'auto-

inflammation Température de décomposition

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: > 200 °C

: La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau) pΗ

Viscosité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date 2.1 08.1

Date de révision: 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : < 1 hPa (20 °C)

Densité : 0,63 - 0,66 g/cm3 (25 °C)

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Caractéristiques de la

particule

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Miscibilité avec l'eau : non miscible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023 2.1 08.10.2025 Date de la première version publiée:

00.01.0017

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 6100 ppb

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

 $Reaction \ mass \ of \ 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)] bis(oxirane) \ and \ 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)] \ bis(oxirane) \ and \ a$

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Diacrylate de 2-éthyl-2-[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5 000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0,55 mg/l

Durée d'exposition: 6 h Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): 5 170 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

méthylphosphonate de diméthyle:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023 2.1 08.10.2025 Date de la première version publiée:

Date de la premiere version publice

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2589 mg/m3

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 4 640 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5 000 mg/kg

Méthode: Evalué(e)

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0,68 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin, mâle): > 5 000 mg/kg

Méthode: Evalué(e)

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): > 4 800 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 36 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403 Symptômes: Difficultés respiratoires

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 400 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023 2.1 08.10.2025 400001009082 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Lapin Durée d'exposition 4 h

Evaluation Irritant pour la peau. Méthode OCDE ligne directrice 404 Résultat Irritant pour la peau.

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Evaluation Irritant pour la peau. Résultat Irritation sévère de la peau

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane: Espèce Lapin

Méthode OCDE ligne directrice 404 Résultat Irritant pour la peau.

Diacrylate de 2-éthyl-2-[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Espèce Lapin Durée d'exposition

Méthode OCDE ligne directrice 404 Résultat Irritation de la peau

BPL oui

méthylphosphonate de diméthyle:

Espèce

Evaluation Pas d'irritation de la peau Méthode OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Résultat : irritation légère

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Espèce : Lapin Durée d'exposition 24 h

Méthode OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Lapin

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023 2.1 08.10.2025 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Evaluation : Irritant pour les yeux.

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux.

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Blessures normalement réversibles

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane: Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Diacrylate de 2-éthyl-2-[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritation des yeux

méthylphosphonate de diméthyle:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritation des yeux

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Résultat : irritation légère

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023 2.1 08.10.2025 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Diacrylate de 2-éthyl-2-[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Résultat : Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau

chez l'homme

méthylphosphonate de diméthyle:

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde Méthode : Test de Buehler

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Voies d'exposition : Peau Espèce : Humain

Méthode : Test du patch à 24 hrs.

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Type de Test : Test de Maximalisation

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Peut induire des anomalies génétiques.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: 2.1 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: sans activation métabolique

Résultat: positif

Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur

Salmonella thyphimurium

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo

Espèce: Souris (mâle) Type de cellule: Germe Voie d'application: Oral(e) Dose: 3333, 10000 mg/kg

Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène

Espèce: Rat (mâle) Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e)

Dose: 50,250,500,1000 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 488

Résultat: négatif

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Oral(e)

Dose: 2000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Voie d'application: Dermale Durée d'exposition: 5 d Dose: 500 mg/kg

Résultat: négatif

Voie d'application: Dermale Durée d'exposition: 8 Weeks

Dose: 1.5 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 478

Résultat: positif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: 2.1 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Mutagénicité sur les cellules : germinales- Evaluation

Résultats positifs d'études de mutagénicité in vitro, relation structure chimique activité pour connaître la mutagénicité sur

les cellules germinales.

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-

vlmethoxy)benzyllphenoxy}methyl)oxirane:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de cellule: Somatique

Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 48 h

Dose: 2000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e)

Dose: 2000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

Diacrylate de 2-éthyl-2-[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris (mâle et femelle) Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e)

Dose: 437.5, 875 and 1750 mg/kg bw Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

BPL: oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version 2.1

Date de révision: 08.10.2025

Numéro de la FDS:

400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Type de Test: test des comètes Espèce: Souris (femelle) Voie d'application: Intra-veineux Dose: 5/10/20 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 489

Résultat: négatif

méthylphosphonate de diméthyle:

Génotoxicité in vivo Méthode: OCDE ligne directrice 478

Résultat: positif

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Les tests in vivo ont montré des effets mutagènes

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes, Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Génotoxicité in vitro

Type de Test: Test de mutation du gène Système d'essais: Salmonella typhimurium Concentration: 0.0003 - 5.0 mg/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Concentration: 0.0003 - 0.03 mg/ml

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris

Concentration: 0.0032 - 0.05 µl/ml

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type de Test: Test du micronucleus in vivo

> Espèce: Rat (mâle et femelle) Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Inhalation

Durée d'exposition: 6 h/day for 5 days

Dose: 0, 720 ppm

Méthode: OCDE ligne directrice 475

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: 2.1 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Type de Test: essai de létalité dominante

Espèce: Rat (mâle et femelle) Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 5 days/week for 8 weeks

Dose: 100, 500, 1000 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 478

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules

germinales.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Rat, mâle Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine NOAEL : 15 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Souris, mâle
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 0.1, 10, 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 3 jours / semaine

NOEL : 0,1 Poids corporel mg / kg Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Rat, femelle Voie d'application : Dermale Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0.1, 100, 1000 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 5 jours / semaine

NOEL : 100 Poids corporel mg / kg Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Espèce : Rat, femelle Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023 2.1 08.10.2025 Date de la première version publiée:

00.01.0017

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

NOAEL : 100 mg/kg p.c./jour Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Rat, femelles Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine NOEL : 2 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

Diacrylate de 2-éthyl-2-[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Espèce : Souris, mâle et femelle
Durée d'exposition : 105 - 106 weeks
Dose : 0/0.3/1/3 mg/kg
Fréquence du traitement : 5 jours / semaine

NOAEL : 0,3 Poids corporel mg / kg

Espèce : Rat, mâle et femelle Durée d'exposition : 103 - 105 weeks

Dose : 0, 0.3, 1.0, 3.0 Poids corporel mg / kg

Fréquence du traitement : 5 jours / semaine

NOAEL : 0,3 - 1 Poids corporel mg / kg Méthode : OCDE ligne directrice 451

Cancérogénicité - Evaluation : Cancérigènes suspectés pour l'homme

méthylphosphonate de diméthyle:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 103 semaines
Dose : 500 mg/kg
Fréquence du traitement : 5 quotidien

Résultat : N'est pas classé en raison de données non concluantes.

Organes cibles : Reins

Organes cibles : Système cardio-vasculaire

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 10, 30, 150, 700 ppm Fréquence du traitement : 6 hours/day, 5 days/week

150 ppm

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : positif

Symptômes : Effets sur la reproduction des femmes, effets cancérogènes

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023 2.1 08.10.2025 400001009082 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

À l'origine de tumeurs chez les rongeurs. La recherche a Remarques

démontré que le mécanisme de cancérogénicité ne s'applique

pas aux humains.

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le

classement comme cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Effets sur la fertilité Type de Test: Etude sur deux générations

> Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 238 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité générale chez les parents: NOEL: 540 Poids corporel

mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids

corporel mg / kg

Symptômes: Aucune réaction secondaire. Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Dermale

Dose: 0, 30, 100 or 300 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 28 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 30 Poids corporel mg /

ka

Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel

Méthode: Autres lignes directrices Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 20, 60 or 180 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 13 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: 180 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: 2.1 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 60, 180 and 540 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 10 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: > 540 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 mg/kg/ Durée d'un traitement unique: 238 d

Toxicité générale chez les parents: NOEL: 750

Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 750 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Diacrylate de 2-éthyl-2-[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 422

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 30, 100, 300 milligramme par kilogramme Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 300 Poids

corporel mg / kg

Fertilité: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré

aucun effet sur la fertilité.

BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0/500 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 10 d Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 500 Poids corporel mg /

kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version 2.1

Date de révision: 08.10.2025

Numéro de la FDS:

400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 500 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

BPL: non

Type de Test: Prénatal Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 10/30/100/130 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 23 d

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité maternelle générale: NOAEL: >= 130 Poids corporel

mg / kg

Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: >= 130 Poids corporel mg /

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

BPL: oui

méthylphosphonate de diméthyle:

Effets sur la fertilité Espèce: Rat, mâle

Voie d'application: Oral(e)

Incidences sur le

développement du fœtus

Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: LOAEL: 1 000 Poids corporel

ma / ka

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la

fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Effets sur la fertilité Type de Test: Etude sur deux générations

> Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Inhalation Dose: 70, 300, 500, 700 ppm Durée d'un traitement unique: 6 h

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité générale chez les parents: NOAEC: 300 ppm Toxicité générale sur la génération F1: NOAEC: 300 ppm

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: positif

Incidences sur le développement du fœtus Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Inhalation Dose: 100, 300, 700 ppm

Durée d'un traitement unique: 6 h

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 ppm

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023 2.1 08.10.2025 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Tératogénicité: NOAEL: > 700 ppm Symptômes: Incidences sur la mère. Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: Aucune incidence tératogène., Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur

les animaux.

Toxicité pour la reproduction

Evaluation

Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la

fertilité, lors de l'expérimentation animale.

Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets

tératogènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité à dose répétée

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 50 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (gavage)

Durée d'exposition : 14 Weeks

Nombre d'expositions : 7 d

Dose : 0, 50, 250, 1000 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 408

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : >= 10 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 13 Weeks

Nombre d'expositions : 5 d

Dose : 0, 10, 100, 1000 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 411

Espèce : Souris, mâle NOAEL : 100 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 13 Weeks

Nombre d'expositions : 3 d

Dose : 0, 1, 10, 100 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 411

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEC : 4 ppm Atmosphère de test : vapeur Durée d'exposition : 672 h Nombre d'expositions : 6 h

Méthode : OCDE ligne directrice 412

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023 2.1 08.10.2025 400001009082 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Espèce Rat, mâle et femelle

NOAEL 250 mg/kg Voie d'application Ingestion 13 Weeks Durée d'exposition Nombre d'expositions 7 d

Méthode Toxicité subchronique

Diacrylate de 2-éthyl-2-[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Espèce Rat, mâle et femelle

NÖAEL 2500 ppm

Voie d'application par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition 90 d Nombre d'expositions 7 days/week Dose 300/900/2500 ppm OCDE ligne directrice 408 Méthode

BPL oui

Rat, mâle et femelle Espèce

NOAEL 300 mg/kg

Voie d'application par voie orale (gavage)

90 d Durée d'exposition Nombre d'expositions : 7 days/week

Dose 0, 30, 100, 300 mg/kg bw/day Méthode OCDE ligne directrice 422

BPL

méthylphosphonate de diméthyle:

Espèce Rat, mâle et femelle LOEL 65 - 71 mg/kg Voie d'application Ingestion Durée d'exposition 2 160 h

Méthode Toxicité subchronique

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Espèce Rat, mâle et femelle

NOAEL 150 ppm Voie d'application Inhalation Atmosphère de test vapeur Durée d'exposition 24 Months

Nombre d'expositions 6 hours/day, 5 days/week Dose 10, 30, 150, 700 ppm

Groupe de contrôle non

Méthode OCDE ligne directrice 453

N'est pas classé en raison de données qui, bien que Remarques

concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Lapin, mâle et femelle Espèce

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023 2.1 08.10.2025 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

NOAEL : >=1 ml/kg
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 3 Weeks

Nombre d'expositions : 6 hours/day, 5 days/week Dose : 0.1, 0.3, 1 ml/kg bw

Groupe de contrôle : oui

Méthode : OCDE ligne directrice 410

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

Diacrylate de 2-éthyl-2-[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

méthylphosphonate de diméthyle:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: 2.1 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,8 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les : CE50 : 11 mg/l

algues/plantes aquatiques

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

NOEC: 4,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

Toxicité pour les : C

microorganismes

: CI50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 0.3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 13 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version 2.1

Date de révision: 08.10.2025

Numéro de la FDS:

400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,8 - 5,1

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): env. 6,5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): env. 3,3 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 5,1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes CI50 : > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

CL50 (Poisson): 2,54 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Eau douce Méthode: Méthode de calcul

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,55 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Méthode: Méthode de calcul

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1,8 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: non

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: 2.1 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Toxicité pour les microorganismes

: CI50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

BPL: non

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: 0,3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Diacrylate de 2-éthyl-2-[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,87 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 19,9 mg/l

Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Autres lignes directrices

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 18,8 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

BPL: oui

ErC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1,9 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

BPL: oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: 2.1

Numéro de la FDS: 08.10.2025 400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les microorganismes : EC20 (boue activée): 625 mg/l Durée d'exposition: 30 min Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: ISO 8192

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu

aquatique)

1

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

méthylphosphonate de diméthyle:

Toxicité pour les poissons CL50: > 1 000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les microorganismes CI50 : > 300 mg/lDurée d'exposition: 3 h

Evaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Toxicité pour les poissons CE50 (Poisson): 10 - 100 mg/l

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): > 1 080 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 892 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 040 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CL50 (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): 11 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version 2.1

Date de révision: 08.10.2025

Numéro de la FDS:

400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023

Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOECr (Skeletonema costatum (algue marine)): 3 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CE50r (Skeletonema costatum (algue marine)): 14 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CE50r (Lemna gibba G3 (Lentille d'eau bossue G3)): > 1 020

mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Type de Test: Essai en statique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les microorganismes

: CE50 (boue activée): 115 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Toxicité pour les poissons

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): >= 22 μg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA OTS 797.1400

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): >= 15 μg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en dynamique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA OTS 797.1300

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOECr : < 0,022 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,0044 mg/l Durée d'exposition: 14 d

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: 2.1 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Espèce: Poisson

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

chronique)

Facteur M (Toxicité

aquatique)

chronique pour le milieu

Toxicité des sédiments

: NOEC: 0,0079 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia (Daphnie)

: 10

NOEC: 13 mg/kg sediment dw

Contrôle analytique: oui

Solvant: oui Durée: 28 d

Type de Test: Essai en statique

Eau: Eau douce Sédiment: Naturel Durée d'exposition: 28 d Nominal / mesuré: Mesuré

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 20 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 5 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)

pH: 4

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Concentration: 10 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 17 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: 2.1

08.10.2025

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023 400001009082 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Stabilité dans l'eau Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 10,5 hrs (25

> °C) pH: 4

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 9,4 hrs (25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 8,96 hrs (25

°C) pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Biodégradabilité Type de Test: aérobique

> Inoculum: boue activée Concentration: 3 mg/l

Résultat: N'est pas biodégradable

Biodégradation: env. 0 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.E.

Diacrylate de 2-éthyl-2-[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Biodégradabilité Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 33 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 82 - 90 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

méthylphosphonate de diméthyle:

Biodégradabilité Résultat: N'est pas biodégradable

> Biodégradation: 8 % Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE ligne directrice 303A

Demande Biochimique en

Oxygène (DBO)

: 11 mgO2/g

Le temps d'incubation: 5 d

Demande Chimique en

Oxygène (DCO)

: 895 mgO2/g

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023 2.1 08.10.2025 400001009082 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Biodégradabilité Résultat: Difficilement biodégradable.

> Biodégradation: 15,6 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Biodégradabilité Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée Concentration: 10 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 3,7 % Durée d'exposition: 29 d

Méthode: OCDE ligne directrice 310

Stabilité dans l'eau Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,9 d (25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Photodégradation Type de Test: Air

Dégradation (photolyse indirecte): 50 % Dégradation par

périodes de demi-vie: 15,8 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 31

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: nlog Pow: 3,242 (25 °C)

octanol/eau

pH: 7,1

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Coefficient de partage: n-: log Pow: 2,5 (21 °C)

octanol/eau Méthode: OCDE ligne directrice 107

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

: Espèce: Poisson Bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC): 150

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: nlog Pow: 2,7 - 3,6

Méthode: OCDE Ligne directrice 117 octanol/eau

BPL: oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023 2.1 08.10.2025 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Diacrylate de 2-éthyl-2-[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 4,35 (20 °C) octanol/eau Méthode: Méthode de calcul

méthylphosphonate de diméthyle:

Coefficient de partage: n- : log Pow: -0,61

octanol/eau

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Durée d'exposition: 28 d Température: 20 °C Concentration: 0,0005 mg/l

Facteur de bioconcentration (FBC): 12 400

Substance d'essai: Eau douce Méthode: Essai en dynamique

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Durée d'exposition: 28 d Température: 20 °C Concentration: 0,0005 mg/l

Facteur de bioconcentration (FBC): 13 400

Substance d'essai: Eau douce Méthode: Essai en dynamique

Coefficient de partage: n- : log Pow: 6,488 (25,1 °C)

octanol/eau Méthode: OCDE Ligne directrice 123

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Répartition entre les : Koc: 445

compartiments environnementaux

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Répartition entre les : Koc: env. 210

compartiments Méthode: OCDE ligne directrice 121

environnementaux

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:
Répartition entre les : Koc: 4460

compartiments Méthode: OCDE ligne directrice 121

environnementaux

Diacrylate de 2-éthyl-2-[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Répartition entre les : OCDE ligne directrice 121

compartiments log Koc: 2,2

environnementaux Méthode: OCDE ligne directrice 121

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023 2.1 08.10.2025 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

Diacrylate de 2-éthyl-2-[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

méthylphosphonate de diméthyle:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: 2.1 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

Diacrylate de 2-éthyl-2-[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

méthylphosphonate de diméthyle:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).

N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).

N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).

N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

Diacrylate de 2-éthyl-2-[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyle:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).

N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

méthylphosphonate de diméthyle:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023 2.1 08.10.2025 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).

N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

Halogènes organiques (AOX) : 0 %

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).

N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).

N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes

réglementations locales, régionales, nationales, et

internationales.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(TRIMETHYLOLPROPANE TRIACRYLATE, BISPHENOL A

EPOXY RESIN)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(TRIMETHYLOLPROPANE TRIACRYLATE, BISPHENOL A

EPOXY RESIN)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: 2.1 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(TRIMETHYLOLPROPANE TRIACRYLATE, BISPHENOL A

EPOXY RESIN)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(TRIMETHYLOLPROPANE TRIACRYLATE, BISPHENOL A

EPOXY RESIN)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(TRIMETHYLOLPROPANE TRIACRYLATE, BISPHENOL A

EPOXY RESIN)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

 ADN
 : 9

 ADR
 : 9

 RID
 : 9

 IMDG
 : 9

 IATA
 : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en : (-)

tunnels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de : 964

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: 2.1 08.10.2025

Numéro de la FDS: 400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de : 964

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour : oui

l'environnement

ADR

Dangereux pour : oui

l'environnement

RID

Dangereux pour : oui

l'environnement

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour : oui

l'environnement

IATA (Cargo)

Dangereux pour : oui

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement : Ce produit ne contient pas de

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version 2.1

Date de révision: 08.10.2025

Numéro de la FDS:

400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

substances extrêmement préoccupantes.

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 72: formaldéhyde

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Numéro sur la liste 77: 1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine, polymer with formaldehyde, formaldéhyde

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E2 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: 51, 84, 43bis, 4 bis

: 4511

Installations classées pour la

protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

: Nocif en cas d'ingestion. H302

Provoque une irritation cutanée. H315 Peut provoquer une allergie cutanée. H317 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023 2.1 08.10.2025 Date de la première version publiée:

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

Procédure de classification:

H340 : Peut induire des anomalies génétiques.

H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H361f : Susceptible de nuire à la fertilité.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Carc. : Cancérogénicité
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Lig. : Liquides inflammables

Muta. : Mutagénicité sur les cellules germinales

Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

Information supplémentaire Classification du mélange:

	3 -	
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Muta. 1B	H340	Méthode de calcul
Carc. 2	H351	Méthode de calcul
Repr. 2	H361	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



EPOCAST® 1618 D US

Version Date de re 2.1 08.10.202

Date de révision: Numéro de la FDS: 08.10.2025 400001009082

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date de la première version publiée:

Date de la premiere version p

03.01.2017

Date d'impression 29.10.2025

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.